

LA SOBRIÉTÉ TEXTILE

METTRE LA SOBRIÉTÉ
À LA MODE

Le secteur textile est le 5^e plus gros émetteur de gaz à effet de serre et l'une des industries les plus polluantes au monde. La *fast fashion*, voire l'*ultra fast fashion*, a engendré une production effrénée, une surconsommation et un gaspillage toujours plus important, avec des impacts à chaque étape (production, fabrication, transport, entretien, fin de vie). **Si les enjeux sont mondiaux, comment les collectivités peuvent-elles agir à leur niveau pour favoriser des modes de production et de consommation plus sobres ?**



CHIFFRES CLÉS

Le secteur textile est responsable de

10% DES ÉMISSIONS
MONDIALES

de gaz à effet de serre
(soit plus que les transports
aériens et maritimes réunis)

70% DES FIBRES
SYNTHÉTIQUES

que nous utilisons sont
dérivées du pétrole

Un jean parcourt

1,5x LE TOUR
DE LA TERRE

BON À SAVOIR

L'éco-organisme **Refashion** propose aux collectivités locales un accompagnement sur le textile. Une convention peut être signée afin d'obtenir un soutien pour communiquer en faveur du geste de tri ou assurer un bon maillage du territoire en points d'apport volontaires (PAV).

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Les conditions de production

La production des matières premières permettant la réalisation des fibres textiles est **la première étape et l'une des plus impactantes de la chaîne**, qu'il s'agisse de fibres naturelles ou synthétiques. La simple production d'un t-shirt en coton demande à elle seule 2700 litres d'eau, soit l'équivalent de 70 douches. La culture du coton s'accompagne également de l'usage d'intrants représentant une pollution agricole importante. Cette production a principalement lieu hors de France, puisque plus de 80 % des textiles et de l'habillement achetés par les Français-es sont importés.

>>> La surconsommation

Plus de 100 milliards de pièces de vêtements sont vendues chaque année dans le monde. On parle de *fast fashion*, voire aujourd'hui d'*ultra fast fashion*, pour désigner cette mode au rythme effréné (Shein...). On assiste à un double phénomène : alors que la consommation de textile a doublé entre 2000 et 2015, **plus de la moitié des vêtements sont aujourd'hui jetés au bout d'un an seulement**, notamment à cause d'une qualité toujours moindre des articles et du marketing qui pousse à changer son vestiaire en permanence pour rester « à la mode ».

>>> Les déchets

Les déchets textiles sont donc très nombreux et les structures de réemploi ne peuvent pas les gérer. Ils finissent dans 80 % des cas dans les ordures ménagères (c'est-à-dire enfouis en décharge ou incinérés). 95 % des textiles effectivement collectés afin d'être réemployés sont exportés, dont 40 % finissent en **montagnes de déchets principalement en Afrique et en Asie**. Quant au recyclage des textiles, il est encore limité et difficile étant donné leur qualité dégradée (fibres synthétiques...).

Il est indispensable que les collectivités sensibilisent les habitant-es du territoire aux impacts de leur consommation textile, tout en leur diffusant les bonnes pratiques pour y remédier. Elles ont aussi un rôle à jouer en soutenant **des initiatives locales positives** (vide-dressings, troc parties, ateliers de couture et réparation, etc.), ainsi qu'en permettant la **collecte des textiles usagés sur le territoire**.

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Soutenir les structures du réemploi textile

Les collectivités peuvent notamment soutenir par des aides directes et du conventionnement les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dédiées au réemploi textile. Celles-ci sont basées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. En plus de permettre la récupération de textiles en bon état afin de les remettre sur le marché, les ressourceries créent du lien social sur un territoire et sont le cadre idéal pour la réinsertion de personnes potentiellement éloignées de l'emploi.

>>> Intégrer la notion de seconde main dans les achats publics

L'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) introduit pour les collectivités l'obligation d'acquérir des biens, y compris textiles, issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées. Les collectivités sont ainsi encouragées à intégrer à leurs appels d'offres des spécifications permettant l'utilisation de textiles de seconde main, en bon état et répondant à certaines exigences de qualité. La location est également une option intéressante. Comparer les coûts et suivre l'impact de ces pratiques sur la durée peut permettre d'ajuster l'approche et de favoriser les options les plus adaptées aux besoins.

>>> Permettre la collecte des textiles au niveau local et organiser si possible leur recyclage à proximité

On recense en France 45 000 bornes de collecte permettant de déposer les textiles usagés, même déchirés ou abîmés ([voir cartographie disponible sur le site de Refashion](#)). Il est essentiel d'assurer un maillage régulier ainsi que d'informer au mieux la population sur l'utilisation et l'utilité des bornes. Mieux encore, pouvoir traiter les textiles collectés à proximité, en associant les acteurs de la collecte, du réemploi et du recyclage, est un levier efficace pour lutter contre l'export de déchets textiles. Une utilisation locale de la matière valorisée (en tant qu'isolant par exemple) peut aussi être envisagée.



LIMOUSIN

Les **ressourceries** du Limousin ont été accompagnées par plusieurs acteurs du territoire, dont la Région, afin que la démarche se développe. 4 nouvelles ressourceries ont été créées depuis 2012 et une cartographie du territoire a été réalisée. [En savoir plus](#)



BREST

En 2010, Brest Métropole a introduit deux dispositions majeures dans son **marché de fournitures** textiles en coton en prévoyant une solution de location et d'entretien et une option technique obligatoire « Vêtements issus du commerce équitable ». [En savoir plus](#)



GRAND BOURG

Grand Bourg Agglomération a lancé l'initiative « **Textile 360** » afin d'organiser et créer dans un rayon de 360 km maximum toutes les réponses nécessaires pour traiter 100% des textiles usagés collectés. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Au niveau mondial, réduction des multiples impacts sociaux, environnementaux et sanitaires induits par la production et la consommation textile.
- ✓ Au niveau local, développement de multiples activités sur le territoire, notamment par la mise à disposition de textiles issus du réemploi, ou encore l'implantation de dispositifs de recyclage de proximité.

